

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

14308128

Déposé
12-09-2014

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/09/2014 - Annexes du Moniteur belge

0561906746

N° d'entreprise :**Dénomination** (en entier) :**DELCHAMBRE HOLDING**

(en abrégé) :

Forme juridique :

Société privée à responsabilité limitée

Siège :

Route de Bambois 1

(adresse complète)

5070 Fosses-la-Ville

Objet(s) de l'acte :**Constitution**

Extrait d'un acte de constitution reçu par Maître Jean Sébastien Lambin, notaire associé membre de la société ayant adopté la forme de société privée à responsabilité limitée « Adelaïde Lambin & Jean Sébastien Lambin, Notaires associés » ayant son siège à Saint-Gérard commune de Mettet, le douze septembre deux mille quatorze :

1° Associés :

1. Madame LEBRUN Nadine Monique Simone, née à Lambusart le trois avril mil neuf cent cinquante-trois, domiciliée à Rhisnes commune de La Bruyère, rue de Bonwez numéro 21
2. Monsieur DELCHAMBRE Fernand Alfred Jules Ghislain, né à Namur le vingt-cinq février mil neuf cent cinquante-trois, domicilié à Rhines commune de La Bruyère, rue de Bonwez, numéro 21.
3. Madame DELCHAMBRE Marie-Hélène Berthe Alice Ghislaine, née à Namur, le trois février mil neuf cent septante-neuf, domiciliée à Bioul commune d'Anhée, rue Gotale, 3.
4. Monsieur DELCHAMBRE Thomas Alfred Camille Ghislain, né à Namur, le dix-sept mars mil neuf cent quatre-vingt-deux, domicilié à Aische commune d'Eghezée, rue de Consèle, 45.

2° Forme : société privée à responsabilité limitée.

3° Dénomination : DELCHAMBRE HOLDING

4° Siège social : Route de Bambois, 1, 5070 Fosses-la-Ville

5° Objet social :

La société aura pour objet :

- la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières;
- le contrôle de leur gestion ou la participation à celle-ci par la prise de tous mandats au sein desdites sociétés ou entreprises, et de façon générale, le conseil en matière de management, de gestion, d'exploitation d'entreprises.

• l'achat, l'administration, la vente de toutes valeurs mobilières et immobilières, de tous droits sociaux et d'une manière générale toutes opérations de gestion du portefeuille ainsi constitué. La société a également pour objet la réalisation d'opération d'achat, de vente, de location d'immeuble ainsi que les opérations de promotions associées.

Elle peut, de façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou qui seraient utiles à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur.

6° Capital social : trente mille euros, représenté par mille parts sociales sans désignation de valeur,

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature.

représentant chacune un/millième de l'avoir social, entièrement souscrites et libérées en espèces. Le notaire soussigné atteste le dépôt du capital libéré sur un compte ouvert au nom de la société auprès de la Banque CRELAN.

7° Durée : illimitée.

8° Réserves - répartition des bénéfices : sur le bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint un/dixième du capital social; il doit être repris si la réserve légale vient à être entamée. Le solde restant recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale.

9° Partage : après apurement de toutes les dettes et charges de la société et des frais de liquidation, l'actif net sert tout d'abord à rembourser en espèces ou en titres le montant libéré non amorti de leur parts. Le surplus disponible sera partagé entre les associés en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent.

10° Exercice social : premier juillet de chaque année/trente juin de l'année suivante.

Premier exercice social : du douze septembre deux mille quatorze au trente juin deux mille quinze.

11° a) Assemblée générale ordinaire : le premier décembre à onze heures, avec remise au premier jour ouvrable suivant, si ce jour est férié. La première assemblée générale aura lieu en deux mille quinze.

Les assemblées générales se tiennent au siège social de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations.

Les convocations sont faites par lettre recommandée adressée quinze jours avant l'assemblée.

Chaque part sociale donne droit à une voix. Chaque associé a le droit de voter par lui-même ou par mandataire.

12° Administration : La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommé par l'assemblée générale.

Chacun des gérants représente la société en matière contractuelle et en justice.

Chacun d'eux peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à la compétence de l'assemblée générale.

Tous les actes engageant la société sont valablement signés par chacun des gérants séparément.

Dans le cas où il est fait usage d'une délégation ou d'un mandat, la signature du délégué ou du mandataire engage valablement la société dans les limites des attributions lui conférées.

13° Nomination du gérant : Monsieur Fernand Delchambre, prénommé, sans limitation de la durée de son mandat.

Son mandat sera rémunéré ou non suivant décision de l'assemblée générale.

MANDAT

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

destiné uniquement à la publication aux annexes du Moniteur belge.

(s) JS.LAMBIN Notaire

Mention

- Expédition de l'acte du 12 septembre 2014;